



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mars 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,

développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans

les domaines critiques et autres mesures et initiatives : thème prioritaire : autonomisation des femmes et lien

avec le développement durable

Table ronde ministérielle sur le thème « Favoriser l'établissement, la collecte et l'analyse de données tenant compte de la problématique hommes-femmes, et renforcer la base de connaissances »

Résumé de la Présidente

1. À sa 3^e séance, le 14 mars 2016, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde ministérielle sur le thème « Favoriser l'établissement, la collecte et l'analyse de données tenant compte de la problématique hommes-femmes, et renforcer la base de connaissances », dans le cadre du thème général « Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable ». Les participants ont échangé des données d'expérience, des enseignements du passé et de bonnes pratiques, en mettant l'accent sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. La Secrétaire d'État parlementaire auprès de la Ministre fédérale allemande de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse, Elke Ferner, a présidé la table ronde et la Directrice du Bureau national de la statistique et de l'état civil des Philippines, Lisa Grace Bersales, a animé les débats. La réunion s'est ouverte par de brefs exposés de la Présidente et de l'animatrice. Des ministres et des hauts responsables de 15 États Membres y ont participé. Le Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des programmes de l'Entité des



Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Yannick Glemarec, a fait des observations finales.

Créer des partenariats au sein des pays et entre eux ainsi qu'avec les partenaires de développement internationaux

3. Tous les participants ont confirmé que les données tenant compte de l'égalité des sexes étaient l'un des éléments clefs pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Certains ont noté qu'il était particulièrement urgent d'investir dans les capacités humaines, financières et techniques des ministères d'exécution et des systèmes statistiques nationaux pour produire des statistiques ventilées par sexe. La création de partenariats entre les mécanismes de promotion de la femme et les organismes nationaux de statistiques était essentielle pour favoriser l'établissement, la collecte et l'analyse de données tenant compte de la problématique hommes-femmes et renforcer la base de connaissances. Plusieurs participants se sont félicités de l'appui technique et financier que les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement fournissaient aux systèmes statistiques nationaux, et beaucoup d'autres ont demandé que le soutien aux gouvernements soit renforcé à cet égard.

4. Les participants ont souligné qu'il faudrait, pour atteindre les objectifs de développement durable, que les pays s'approprient les programmes et que les partenariats et les investissements soient renforcés. Certains ont aussi estimé qu'il serait nécessaire de veiller à ce que les organisations de la société civile participent pleinement et concrètement à ces efforts.

Innover en matière de collecte et de présentation des données

5. Les participants ont considéré qu'il fallait dépasser les conventions statistiques et mettre au point des manières innovantes de mesurer l'égalité des sexes. Ils ont souligné plusieurs initiatives existantes, dont : a) l'accroissement de la participation des groupes de femmes aux processus de collecte des données, pour en améliorer l'appropriation; b) des initiatives visant à encourager les collectivités locales à produire et utiliser des statistiques ventilées par sexe; c) l'amélioration de la collaboration avec le secteur privé pour garantir l'accès à de nouvelles sources de données, notamment les mégadonnées.

Renforcer les capacités du système statistique national

6. Les participants ont mis en relief des domaines spécifiques dans lesquels le renforcement des capacités devait être appuyé, dont : a) la production de données sur des sujets précis tels que les soins et travaux domestiques non rémunérés, la violence contre les femmes, les femmes vivant dans la pauvreté, les femmes et l'énergie, et la qualité des services de santé procréative; b) la mise au point d'un cadre global de production de données servant à suivre la réalisation des objectifs de développement durable; c) la capacité d'analyser les données, en particulier pour les petits États insulaires en développement; d) l'amélioration de l'accès des parties intéressées aux technologies de l'information et aux données.

Assurer la coordination aux fins de la fourniture de données tenant compte de la problématique hommes-femmes

7. Plusieurs participants ont souligné qu'il importait de renforcer les systèmes de coordination pour appuyer les mécanismes de recherche déjà en place. Ils ont insisté sur la nécessité de demander à toutes les autorités, en particulier les ministères d'exécution et les organismes nationaux de statistique, d'œuvrer systématiquement pour l'égalité des sexes.

8. Les participants ont souligné que les mécanismes de coordination visant à améliorer la collaboration et à promouvoir la fourniture de données tenant compte de cette problématique impliquaient la tenue régulière de réunions et de séminaires rassemblant les producteurs et les utilisateurs des données à tous les niveaux, et la création de groupes nationaux chargés d'évaluer les besoins croissants de données aux fins du suivi de la réalisation des objectifs du développement durable.

Mettre les informations statistiques issues de différentes sources à la disposition de tous les utilisateurs

9. Les participants ont mentionné plusieurs initiatives nationales lancées par les organismes nationaux de statistiques et les ministères d'exécution pour produire des données tenant compte de la problématique hommes-femmes, dont des enquêtes nationales sur l'égalité des sexes et des registres centralisés des naissances et des décès. Plusieurs participants ont aussi noté qu'il importait de tirer profit des nouvelles sources de données, telles que les mégadonnées, la production participative et les numéros d'urgence sur les violences domestiques. À cet égard, ils ont souligné l'importance de la surveillance et du contrôle de la qualité.

10. Les participants ont aussi insisté sur la nécessité d'élargir le partage de données et d'utiliser davantage les outils de diffusion, tout en veillant également au respect de la confidentialité et de la vie privée, en particulier pour ce qui est des violences faites aux femmes.

Produire des données tenant compte de la problématique hommes-femmes faciles à exploiter et les analyser

11. Les participants ont constaté que des progrès avaient été accomplis dans la production de données issues de recensements et d'enquêtes et dans leur analyse. Ils ont aussi noté que, pour être utiles, les données tenant compte de la problématique devaient être communiquées aux utilisateurs gratuitement et commodément.

12. Certains participants ont relevé le besoin de renforcer les capacités des pays pour ce qui est d'analyser les données existantes et de mener les recherches nécessaires sur des questions importantes comme l'écart de rémunération entre les sexes, les conséquences pour les femmes du travail non rémunéré (soins et travaux domestiques), le dialogue avec le secteur informel et les violences contre les femmes.

Instaurer des principes et un cadre juridique et financier porteurs

13. Les participants ont souligné la nécessité de mettre au point des stratégies et des mécanismes nationaux visant à créer des conditions favorables à l'établissement, à la collecte et à l'analyse de données tenant compte de la problématique hommes-femmes et au renforcement de la base de connaissance, par

les moyens suivants : a) l'adoption de dispositions juridiques chargeant les systèmes statistiques nationaux de recueillir des données; b) la mise en place de stratégies nationales de développement des statistiques; c) l'établissement par toutes les grandes administrations de plans statistiques tenant compte de la problématique; d) la conception de cadres globaux et de systèmes de surveillance permettant d'intégrer pleinement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à la planification nationale.

14. Tous les participants ont confirmé qu'il était essentiel de procéder à une ventilation appropriée des données à l'heure où les pays commençaient à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais certains ont déclaré que le coût en était souvent prohibitif. Pour répondre aux besoins et combler les écarts, il fallait que les pays, mais aussi la communauté internationale, prennent les choses en main avec force et mettent en place des partenariats.
